

Publié le 02/04/2025



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Réf. : P089_2025

Date : 28/03/2025

OBJET : Réfection et mise en conformité de toiture - Logement presbytère de La Haye d'Ectot, logement de la poste de Saint-Sauveur-le-Vicomte et gymnase de Saint-Vaast-La-Hougue - Avenant 1 au lot 3

Exposé

Une consultation a été lancée en procédure adaptée, en vue de conclure des marchés publics pour la réfection et la mise en conformité des toitures du logement du Presbytère de La Haye d'Ectot, du logement de La Poste à Saint-Sauveur-Le-Vicomte et du gymnase de Saint-Vaast-La-Hougue.

Le lot n°3 « doublage, plafond, isolation, peinture » concernant les logements situés à La Haye d'Ectot et à Saint-Sauveur-le-Vicomte a été notifié le 17 mai 2024 à AMC FOLLIOU pour un montant de 30 583,04 € HT.

A la suite de nouvelles infiltrations au niveau de la toiture du logement de la Poste de Saint-Sauveur-le-Vicomte, il convient de réaliser des travaux supplémentaires de reprise de peinture intérieure pour un montant de 2 016,70 € HT.

Par ailleurs, suite à un diagnostic amiante complémentaire révélant la présence d'amiante dans les plafonds initialement prévus d'être déposés par le présent lot 3, il convient de faire réaliser la dépose de ces ouvrages par le titulaire du lot 1 « couverture » qui comprend déjà des prestations de désamiantage, pour un montant de - 978,00 € HT.

Ces modifications entraînent une augmentation du marché d'un montant de 1 038,70 € HT.

Par ces motifs, la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2025_004 du 13 mars 2025 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2194-5,

Considérant la notification du marché de travaux doublage, plafond, isolation, peinture 50270 La Haye d'Ectot, 50390 Saint-Sauveur-le-Vicomte à l'entreprise AMC FOLLIOU - 64 avenue Jean Monnet - BP58 - 50700 Valognes le 17 mai 2024,

Décide

- **De signer** un avenant n°1 au lot 3 « doublage, plafond, isolation, peinture » 50270 La Haye d'Ectot, 50390 Saint-Sauveur-le-Vicomte à l'entreprise AMC FOLLIOU - 64 avenue Jean Monnet - BP58 - 50700 Valognes pour un montant de 1 038,70 € HT soit 1 246,44 € TTC, ce qui porte le montant du marché public de travaux à 31 621,74 € HT soit 37 946,09 € TTC (augmentation de 3,40 %),
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal - imputation 2313 - LdC 83005 et 13704,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

La Présidente,

Christèle CASTELEIN